ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats de professionnalisation

Question écrite n° 50881

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur le fait que les difficultés économiques que nous traversons touchent de plus en plus les jeunes. Les mesures annoncées « zéro charge sur l'apprentissage pour les entreprises de moins de cinquante employés, 1 800 euros sur le contrat de professionnalisation » sont, fort heureusement, d'application immédiate. Il lui demande s'il entend étendre ces mesures pour l'apprentissage aux collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : M. André Wojciechowski
Circonscription : Moselle (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50881
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5281
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)